2023-2024

Dans le cadre des Propositions Artistiques et Culturelles pour les Ecoles de Montpellier (PACE)

CIRCONSCRIPTION: IEN	ECOLE	
	Education prioritaire (REP, REP +) : Affiliation OCCE34: oui / non	
	Adresse:	
	Téléphone : Mail : ce@ac-montpeliier.fr	
Historique des P.A.C.E. des années précédentes		

Historique des P.A.C.E. des années précédentes A remplir absolument et intégralement (si incomplet la demande ne sera pas étudiée)			
A Tompin assorant	Thème/association	Niveau/ enseignant et nombre de classes et élèves concernés	
module <u>obtenu</u> en 2022-2023			
module obtenu en 2021-2022			
module <u>obtenu</u> en 2020-2021			
module <u>obtenu</u> en 2019-2020			
module obtenu en 2018-2019			

Les Propositions Artistiques et Culturelles aux Ecoles (PACE) sont portées par

- La ville de Montpellier
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie,
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Hérault.

Elles ont vocation à soutenir les initiatives des équipes pédagogiques autour d'une ambition partagée et concertée en faveur de l'éducation artistique et culturelle, en direction des publics de l'école primaire.

Ces propositions doivent s'appuyer sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont :

- La pratique artistique avec un professionnel,
- La rencontre avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels,
- L'appropriation des connaissances.

Elles placent la communauté scolaire en présence d'une démarche de création vivante et offre un espace d'ouverture, d'échange et d'expression à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Elles doivent donc impliquer un maximum de classes dans l'école ainsi que les structures culturelles de la Ville.

<u>Un financement entre 10h d'intervention (ou 500 euros) et 80h d'intervention (ou 4000 euros)</u> pourra accompagner chaque école dans son projet artistique. Ce volume horaire sera défini en prenant en compte plusieurs critères :

La qualité éducative, artistique et culturelle du projet : il propose bien des actions qui développent explicitement les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, à savoir, la rencontre avec une œuvre et/ou un artiste, la pratique artistique avec un artiste professionnel et la connaissance (appropriation des savoirs) ; Les publics ciblés (QPV, REP, REP+, éloignement des structures culturelles, élèves en inclusion); Les moyens et conditions de faisabilité de mise en œuvre de l'action (objectifs, calendrier, publics visés, prévisionnel financier), les moyens de réalisation techniques et humains Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (concertation au sein de l'école pour varier les champs artistiques / les rencontres / les découvertes tout au long de la scolarité primaire de l'élève)	Ces 4 critères permettront à la commission de juger de la priorité de votre projet par rapport aux autres candidatures, dans l'enveloppe impartie.
Le nombre d'élèves concernés : projets de classe(s), ou d'école(s) ?	Le nombre d'heures d'intervention attribué dépendra principalement du nombre d'élèves impactés. Projet < 30 élèves = 10h Projet < 60 élèves = 20h Projet < 100 élèves = 30h Projet < 150 élèves = 40h Projet > 150 élèves = 50h
Le ratio d'élèves de l'école concernés ;	Le nombre d'heures pourra être majoré de <10h lorsque toute l'école est impliquée
Structure ressource sur laquelle le projet prend appui ;	Le nombre d'heures pourra être majoré de <10h lorsqu'une structure culturelle est partenaire effective du projet
L'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire avec les responsables des temps d'accueil, voire sur le temps extrascolaire et de loisirs ;	Le nombre d'heures pourra être majoré de <20h pour toute intervention sur le temps péri et/ou extrascolaire (demande précisée par porteur du projet)
Le souci d'équité sur la Ville (prise en compte de l'historique des financements Ville en EAC sur l'école, prise en compte du financement de classe transplantée la même année)	Le nombre d'heures pourra être minoré si d'autres projets sont déjà financés sur l'école.

La commission pourra appréhender la qualité de votre projet selon le descriptif que vous en ferez ci-après <u>et suivant le volet culturel de votre projet d'école extrait de l'application Adage</u>

CLASSES CONCERNEES par le projet 2023-24 Enseignant référent du projet :				
Niveau(x)	Enseignant Nombre d'élèves			
()				
Nombre d'élèves dans l'école		Nb d'élèves concernés par le projet	Ratio d'é	lèves concernés par le projet
				%

Domaines artistiques (rayez AR	ARTS VISUELS – ARTS DU SON – ARTS DU LANGAGE- ARTS DE LA SCENE –			
les mentions inutile	es)	ARTS DU QUOTIDIEN – ARTS DE L'ESPACE			
	ARTISTE / AUTEUR / COMPAGNIE ENVISAGEE *				
*Vous référencer	en priorité aux artiste	s/compagnies référen	cés dans l'offre mise à d	lisposition dans l'espace	
directeur sur <u>ww</u>	w.montpelier.fr . Vou	s pouvez néanmoins f	aire appel à d'autres arti	stes/compagnies si vous	
appor	tez toutes les garantie	s sur leurs compéten	ces artistiques/diplôme/	expériences	
Vérifier avec l'in	tervenant qu'il n'est p	as déjà investi avec d	autres écoles, puisque i	nous limitons à 3 projets	
		maximum / interv	enant		
nom	Association support	Compétences	Diplômes	Expériences	
Adresse complète			mail	téléphone	
STRUCTURE CULTURELLE ASSOCIEE					
Adresse complète			mail	téléphone	

La candidature de Montpellier-Sète au titre de capitale européenne de la Culture 2028 retenue pour le second tour, parmi les 4 finalistes.

« C'est une magnifique reconnaissance pour le travail accompli par l'équipe de l'association et l'ensemble des collectivités engagées dans ce projet (Région, Département, Ville de Montpellier, Métropole de Montpellier, Ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée et leurs partenaires représentant 142 communes de l'Hérault). C'est le témoin que la dynamique enclenchée sur notre territoire, est porteuse à l'échelle nationale et européenne. La ligne artistique présentée autour des piliers RELIER, ACTER et CÉLÉBRER, la thématique transversale sur la question de l'eau et de la mutation ont été des marqueurs de notre projet validé par le jury.

Montpellier 2028 a fait de la question du lien, l'épicentre de sa réflexion artistique, en interrogeant ses trois composantes : le lien à l'espace et au territoire, le lien au temps et au futur, et enfin le lien à L'autre. Les projets artistiques et culturels proposés dans le dossier de candidature ainsi que les perspectives de transformation urbaines liées au titre de capitale européenne sont nos atouts, comme l'unité et la cohérence de la délégation représentative des enjeux de la candidature d'un territoire pacifié, paritaire, jeune, urbain et rural, artistique, international et innovant.

Un nouveau dossier, plus étoffé encore, sera remis au mois de novembre prochain.

DESCRIPTIF du projet pédagogique (tout projet imprécis ne sera pas étudié : la taille des cellules n'est pas figée)			
#RELIER Lien avec le dispositif périscolaire et ALSH du quartier			
#ACTER Pratique de création mise en œuvre dans l'école			
Lien aux enseignements, modalités de transposition entre la pratique de l'artiste/de l'auteur et les pratiques en classe			
Etapes du projet et calendrier de mise en œuvre			
#CELEBRER Contenus et modalités d'organisation de l'évènement de clôture			

BUDGET PREVISIONNEL			
Dépenses prévues		Recettes escomptées	
Intervention extérieure nb d'heures x 50 euros Fournitures Les fournitures doivent être justifiées et un descriptif des besoins doit être joint. Sans justificatif, ce montant ne sera pas accordé	Maximum 300 €	Subvention totale demandée dans le cadre des PACE (Propositions Artistiques et Culturelles pour les Ecoles) Financeurs: Ville de Montpellier DRAC DSDEN (50 euros par heure d'intervention)	
		Autres financements (préciser : COOP, financement REP,)	
TOTAL		TOTAL	

	La direction de l'école	L'IEN de la circonscription	
Avis		Avis	